

LE SCHÉMA DES ÉTUDES APRÈS LA 3^e

Voies générale, technologique et professionnelle

Poursuite
d'études
possible

Année
3

Année
2

Année
1

Licence, BUT, Bachelor Agro, école spécialisée, BTS/BTSA,
Classe prépa, DN MADE

BAC GÉNÉRAL

BAC TECHNOLOGIQUE

TERMINALE
GÉNÉRALE

2 enseignements
de spécialité
à choisir parmi
les 3 étudiés en 1^{re}

TERMINALE TECHNOLOGIQUE

STAV - STD2A - STI2D - STL - STMG
ST2S - S2TMD
STHR

1^{re} GÉNÉRALE

3 enseignements
de spécialité
à choisir

1^{re} TECHNOLOGIQUE

STAV - STD2A - STI2D - STL - STMG
ST2S - S2TMD
STHR

2^{de} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Le choix du bac se fait
à la fin de la classe de 2^{de}

2^{de} SPÉCIFIQUE

STHR

VOIE GÉNÉRALE & TECHNOLOGIQUE

sous statut scolaire
cf. p 8-11

FCIL, CS, CS Agricole,
BUT, Bachelor Agro
BTS/BTSA, DN MADE

BAC PRO
BAC PRO AGRICOLE

DN
MADE

BNMA

FCIL, CS,
CS Agricole
BP/BPA,
BTM,
BNMA

CAP
CAP AGRI.

BPA*

CTM*

TERMINALE PRO
ET PRO AGRICOLE

3^e
ANNÉE

1^{re} PRO
ET PRO AGRICOLE

2^e
ANNÉE

2^{de}
ANNÉE

Brevet
Professionnel
Agricole
2^{de} ANNÉE

Les Certificats Tech-
niques des Métiers
sont délivrés par les
Chambres de Métiers
et de l'Artisanat.

Le CTM se prépare
en 2, voire 3 ans, par
la voie de l'apprentis-
sage exclusivement,
en centre de forma-
tion des apprentis
(CFA).

SECONDE
PRO famille de métiers (15)
ou hors famille
PRO AGRICOLE famille
de métiers (4) ou hors famille

1^{re}
ANNÉE

1^{re}
ANNÉE

1^{re} ANNÉE

VOIE PROFESSIONNELLE
sous statut scolaire ou statut apprenti
cf. p 18

VOIE PROFESSIONNELLE
exclusivement en apprentissage
cf. p 18

Classe de 3^e

Classe de 3^e

ABRÉVIATIONS

Bac pro : Baccalauréat professionnel
Bac pro agricole : Baccalauréat professionnel agricole
BNMA : Brevet national des Métiers d'Art
BP : Brevet Professionnel
BTM : Brevet Technique des Métiers
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
BUT : Bachelor Universitaire de Technologie
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAP agricole : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CS : Certificat de Spécialisation
CTM : Certificat Technique des Métiers
DN MADE : Diplôme National des Métiers d'Art et du Design
FCIL : Formation Complémentaire d'Initiative Locale

SPÉCIALITÉS DES BACS TECHNOLOGIQUES

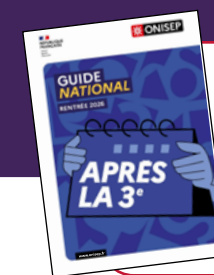
STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts
Appliqués
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la
Restauration
STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du
Développement Durable
STL : Sciences et Technologies de Laboratoire
STMG : Sciences et Technologies du Management et de la
Gestion
ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social
S2TMD : Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et
de la Danse

+ Diplômes et niveaux de qualification
Cf. p.19

CHANGER D'ORIENTATION, CHANGER DE SÉRIE,
CHANGER DE VOIE OU DE SPÉCIALITÉ,
C'EST POSSIBLE !

Plusieurs passerelles existent entre la voie professionnelle,
la voie technologique, la voie générale, dans la même voie.
L'élève construit son projet de changement d'orientation avec l'aide de son professeur principal,
du psychologue de l'Éducation nationale (se renseigner auprès de l'établissement).

Les dispositifs d'accompagnement pour les lycéens
education.gouv.fr



+ D'INFO

Consultez le guide national de l'Onisep

onisep.fr/orientation/le-college/apres-la-3-telechargez-le-guide-gratuit

Source : Onisep